



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving PWGSC/TPSGC reception des  
soumissions

Victory Building/Édifce Victory

Room 310/pièce 310

269 Main Street/269 rue Main

Winnipeg

Manitoba

R3C 1B3

Bid Fax: (418) 566-6167

**INVITATION TO TENDER**

**APPEL D'OFFRES**

**Tender To: Public Works and Government Services  
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of  
Canada, in accordance with the terms and conditions set  
out herein, referred to herein or attached hereto, the goods,  
services, and construction listed herein and on any attached  
sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la  
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou  
incluses par référence dans la présente et aux annexes  
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés  
ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du

fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada -  
Western Region

Victory Building/Édifce Victory

Room 310/pièce 310

269 Main Street/269 rue Main

Winnipeg

Manitoba

R3C 1B3

<b>Title - Sujet</b> Services d'entreprise générale et d Services d'entreprise générale et de construction pour le projet d'amélioration	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EW038-230488/A	<b>Date</b> 2022-08-10
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> ECCC-EW038-230488	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$PWZ-304-11364
<b>File No. - N° de dossier</b> PWZ-2-45007 (304)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Central Daylight Saving Time CDT <b>on - le 2022-08-26</b> Heure Avancée du Centre HAC	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Guilford, Alison	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pwz304
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (204) 228-7215 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 566-6167
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein – Voir ci-inclus	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## INVITATION À SE QUALIFIER

### AVIS IMPORTANT

### ENTENTE SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES

Ce marché est assujéti aux ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) suivantes :  
Accord sur les revendications territoriales du peuple tlicho.

### PROCESSUS DE SÉLECTION EN DEUX PHASES

Voici la première phase (phase 1) d'un processus en deux phases. La phase 1 évaluera les compétences de tous les soumissionnaires intéressés et la deuxième phase (phase 2) invitera les fournisseurs retenus à la phase 1 à transmettre une soumission financière pour le projet d'après les devis et les dessins. La liste des soumissionnaires qualifiés expirera dans un délai de 90 jours ou au moment de l'attribution du contrat au cours de la phase 2, selon la première des deux éventualités, la liste des soumissionnaires préqualifiés ne sera pas utilisée dans un autre processus de demande de soumissions.

### LISTE DES FOURNISSEURS INTÉRESSÉS :

Pendant la première phase de la demande de soumissions, on invite tous les soumissionnaires/fournisseurs/sous-traitants à signifier leur intérêt dans un avis d'appel d'offres en particulier, à l'aide de la Liste des fournisseurs intéressés (LFI), pour laquelle nous avons fourni des instructions étape par étape ci-dessous. En s'inscrivant sur la LFI, les fournisseurs et les sous-traitants peuvent déterminer qui pourrait soumissionner sur un projet, et les soumissionnaires peuvent voir quels fournisseurs et quels sous-traitants pourraient vouloir présenter une proposition de prix. Après l'expiration de l'avis d'appel d'offres, la LFI est close, mais elle demeurera disponible à titre informatif. La Liste ne sera plus visible lorsque l'avis d'appel d'offres sera archivé (c.-à-d. si l'appel d'offres est annulé ou lorsqu'une offre est acceptée).

Suivez les étapes suivantes pour ajouter votre nom à la Liste des fournisseurs intéressés :

1. Sélectionnez l'avis d'appel d'offres pour lequel vous souhaitez devenir un fournisseur sur [www.achatsetventes.gc.ca](http://www.achatsetventes.gc.ca).
2. Cliquez sur l'avis d'appel d'offres de votre choix. Sous « Identifiez les fournisseurs intéressés par cet avis », cliquez sur le lien présent sous « Accédez à la Liste des fournisseurs intéressés ».
3. Cliquez sur le lien sous « Devenir un fournisseur intéressé ».
4. Vous devrez obligatoirement saisir les coordonnées suivantes dans le formulaire :
  - Nom
  - Titre
  - Nom de l'entreprise
  - Courriel (on vérifiera que cette adresse est active)
  - Une fois le formulaire en ligne dûment rempli, vous devrez cliquer sur « Soumettre ».
5. Un courriel de confirmation sera envoyé immédiatement à votre adresse courriel vous demandant de confirmer votre intérêt à vous inscrire à la LFI. **Remarque** : Vous devez conserver ce courriel de confirmation parce qu'il contient des informations qui vous permettront de retirer ultérieurement vos coordonnées d'affaires d'une LFI active.

Pour obtenir d'autres renseignements, consultez : <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/par-ou-commencer/joignez-vous-a-la-liste-des-fournisseurs-interesses>

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
EW038-230488/A  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
ECCC EW038-230488

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
PWZ-2-45007

Id de l'acheteur - Buyer ID  
pwz304  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### **SÉANCE D'EXPLICATIONS :**

Si un fournisseur souhaite obtenir une séance d'explications, il devrait contacter la personne désignée à titre d'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception de l'avis les informant du résultat de l'invitation. La confidentialité de l'information concernant les autres soumissions sera protégée. Le compte rendu peut être fourni par écrit, au téléphone ou en personne.

### **LISTE DES FOURNISSEURS QUALIFIÉS :**

Une liste des fournisseurs qualifiés à la suite de la phase 1 sera diffusée à tous les fournisseurs qualifiés de la phase 2 au moment de la soumission. L'avis d'adjudication de marché pour le soumissionnaire retenu de la phase 2 sera affiché sur <https://achatsetventes.gc.ca>.

---

## INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES FOURNISSEURS

### 1. PROCESSUS DE SÉLECTION EN DEUX PHASES

Les fournisseurs répondant au présent processus de sélection doivent présenter leur soumission en deux phases. La qualification pour la phase 1 doit porter uniquement sur les compétences et l'expérience du fournisseur. Après l'évaluation des soumissions, les fournisseurs seront informés de leur résultat de qualification et de l'état de l'appel d'offres pour la phase 2. Les fournisseurs retenus pour la phase 2 recevront un appel d'offres pour l'évaluation financière relative aux devis et aux dessins.

Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

### 2. DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS :

Toutes les demandes de renseignements doivent être transmises à l'autorité contractante :

Nom : Alison Guilford

Téléphone : 204-228-7215

Courriel : [alison.guilford@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:alison.guilford@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

Les demandes de renseignements doivent être reçues, par écrit, au moins sept (7) jours ouvrables avant la date de clôture de l'appel d'offres afin de donner assez de temps à l'autorité contractante pour y répondre.

### 3. PRÉSENTATION DES DEMANDES DE QUALIFICATION

Les demandes de qualification doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 :

#### Unité de réception des soumissions de la région de l'Ouest de TPSGC

On encourage fortement les fournisseurs à présenter leurs demandes de qualification par voie électronique en utilisant le service de Connexion de la Société canadienne des postes (SCP) dans le cadre de la demande de soumissions en question. Pour demander l'ouverture d'une conversation Connexion de SCP, le fournisseur doit transmettre un courriel à l'adresse suivante :

[roreceptionSoumissions.wrbidreceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:roreceptionSoumissions.wrbidreceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**Remarque :** Les soumissions envoyées directement à cette adresse courriel ne seront pas acceptées. Cette adresse courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation du service Connexion de la SCP ou pour envoyer des soumissions dans un message du service Connexion de la SCP si le soumissionnaire utilise sa propre licence de ce service.

Il incombe au fournisseur de s'assurer que la demande d'ouverture d'une conversation du service Connexion de la SCP est envoyée à l'adresse courriel ci-dessus.

- a. Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion de la SCP, le soumissionnaire doit utiliser une des deux options suivantes :
  - i. envoyer directement sa soumission uniquement au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion de la SCP en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou

- 
- ii. envoyer dès que possible, et, en tout cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumissions (pour permettre la certitude d'une réponse), un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions au Module de réception des soumissions précisé de TPSGC pour demander d'ouvrir une conversation Connexion de la SCP. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion de la SCP reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- b. Si le soumissionnaire envoie un courriel demandant le service Connexion de la SCP au Module de réception des soumissions spécifié dans la demande de soumissions, un agent du Module de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion de la SCP. La conversation du service Connexion de la SCP créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder au message dans la conversation, et prendre les actions nécessaires pour répondre. Le soumissionnaire pourra transmettre sa soumission en réponse à la notification à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- c. Si le soumissionnaire utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation Connexion de la SCP ouverte jusqu'à au moins trente jours ouvrables suivant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- d. **Le numéro de la demande de soumissions devrait être indiqué dans le message Connexion de la SCP, au champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.**
- e. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion de la SCP. Si le soumissionnaire n'en a pas, il peut utiliser l'adresse du Module de réception des soumissions indiquée dans la demande de soumissions pour s'inscrire au service Connexion de la SCP.
- f. Dans le cas des transmissions par le service Connexion de la SCP, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des soumissions. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
- i. réception d'une soumission brouillée, corrompue ou incomplète;
  - ii. disponibilité ou condition du service Connexion de la SCP;
  - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
  - iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
  - v. défaut de la part du soumissionnaire de bien identifier la soumission;
  - vi. illisibilité de la soumission;
  - vii. sécurité des données contenues dans la soumission; ou
  - viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion de la SCP.
- g. Le Module de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de la soumission au moyen de la conversation Connexion de la SCP, peu importe si la conversation a été initiée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par le Module de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de soumission et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.
- h. Les soumissionnaires doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel du Module de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion de la SCP ou communiquent avec le Module de réception des soumissions et ne doivent pas se fier à l'exactitude d'un copié-collé de l'adresse courriel dans le système Connexion de la SCP.
- i. Une soumission transmise par le service Connexion de la SCP constitue la soumission officielle du soumissionnaire.

---

**Transmission par Télécopieur (s'il y a lieu)**

- a. Pour les soumissions transmises par télécopieur, le Canada ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à l'utilisation de ce mode de transmission ou de réception. Entre autres, il n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
- i. réception d'une soumission brouillée, corrompue ou incomplète;
  - ii. disponibilité ou condition du télécopieur utilisé pour la réception;
  - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
  - iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
  - v. défaut de la part du soumissionnaire de bien identifier la soumission;
  - vi. illisibilité de la soumission; ou
  - vii. sécurité des données incluses dans la soumission.
- b. Une soumission transmise par télécopieur constitue l'offre officielle du soumissionnaire.

**Les soumissions télécopiées seront acceptées au 1-418-566-6167.**

**Les soumissions en format papier (remises en personne ou envoyées par la poste ou messagerie) ne seront pas acceptées.**

**4. ACCORD SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES ET L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DU PEUPLE TLICHO**

Ce marché est assujéti à l'Accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho.

**Après l'évaluation des soumissions, les fournisseurs seront informés de leur résultat de qualification et de l'état de l'appel d'offres pour la phase 2.**

Les fournisseurs retenus pour la phase 2 sont tenus, autant que possible, de faire appel à de la main-d'œuvre et à des sous-traitants autochtones, de leur offrir autant d'occasions que possible de formation en cours d'emploi, et de faire participer les citoyens et les entreprises autochtones de la réalisation du projet.

L'ERTG contient une disposition exigeant l'inclusion de critères de soumission socio-économiques dans le document d'appels d'offres, si la chose est matériellement possible et compatible avec de bons principes de gestion des marchés, et sous réserve des obligations du Canada aux termes des accords commerciaux internationaux. Ces critères de soumission socio-économiques sont souvent désignés en tant que CPA, et les soumissionnaires proposent des possibilités pour les Autochtones, dans le cadre de leur soumission.

Le marché proposé est assujéti à l'Accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho. Les exigences de l'Accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho s'appliquent à ce marché. Les dispositions applicables figurent au Chapitre 26 – Mesures d'ordre économique, article 26.3 et alinéa 26.3.1 (a) de l'Accord sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho.  
<https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1292948193972/1543262085000#chp26>

**26.3 EMPLOIS ET MARCHÉS GOUVERNEMENTAUX**

26.3.1 Si le gouvernement exerce en totalité ou en partie au Mqwhi Gogha Dè Njlttèè (T.N.-O.) des activités d'intérêt public qui créent de l'emploi ou donnent ouverture à d'autres possibilités économiques et choisit de passer des marchés dans le cadre de ces activités, a) le gouvernement du Canada applique des procédures et méthodes de passation de marchés visant à maximiser les possibilités d'affaires et d'emploi à l'échelle locale et régionale ainsi que pour les Autochtones, notamment en offrant aux entrepreneurs éventuels des occasions de se familiariser avec les mécanismes d'appel d'offres.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
EW038-230488/A  
N° de réf. du client - Client Réf. No.  
ECCC EW038-230488

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
PWZ-2-45007

Id de l'acheteur - Buyer ID  
pwz304  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

À des fins d'interprétation :

L'expression « organisme tɔɔchɔ » s'entend d'un organisme qui répond aux exigences juridiques pour exercer une activité commerciale dans les Territoires du Nord-Ouest et qui :

- a) est une personne morale dont plus de 50 pour cent des actions donnant droit de vote sont la propriété effective de citoyens tɔɔchɔs ou du gouvernement tɔɔchɔ;
- b) est une coopérative dirigée par des citoyens tɔɔchɔs ou le gouvernement tɔɔchɔ;
- c) est une entreprise individuelle administrée par un citoyen tɔɔchɔ;
- d) est une société de personnes dont au moins 50 pour cent des associés sont des citoyens tɔɔchɔs ou le gouvernement tɔɔchɔ.

« un Tɔɔchɔ » Selon le cas :

- a) une personne d'ascendance autochtone qui habitait, utilisait et occupait une partie du Mɔwɔhɔ Gogha Dè Nɔɔtɔtɔ, le 22<sup>e</sup> jour du mois d'août 1921 ou avant cette date, et qui a bénéficié des avantages prévus au Traité no 11, ainsi que tout descendant d'une telle personne;
- b) un membre d'une bande, ainsi que tout descendant d'un tel membre;
- c) une personne qui a été adoptée alors qu'elle était enfant conformément soit aux lois applicables, soit à une coutume tɔɔchɔ, par un Tɔɔchɔ visé aux alinéas (a) ou (b) ou par un citoyen tɔɔchɔ, ainsi que tout descendant d'une personne ainsi adoptée.

## 5. COORDONNÉES DU FOURNISSEUR

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Nom commercial (si applicable) : \_\_\_\_\_

Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

### REPRÉSENTANT DU FOURNISSEUR :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

---

## FORMULAIRE DE QUALIFICATION DE LA PHASE 1

### DESCRIPTION DU PROJET :

Le projet consiste à fournir des services complets de construction commerciale pour un projet d'améliorations locatives à usage mixte dans un bâtiment d'industrie légère et dans l'enceinte connexe au 124, avenue Bristol, Yellowknife, T.N.-O. Le projet comprend des améliorations architecturales, structurelles, mécaniques, électriques et de sécurité. Le projet couvre une combinaison d'environ 200m<sup>2</sup> de bureaux conventionnels et 900m<sup>2</sup> de locaux à usage particulier (entrepasage, baies pour véhicules, salles de travail, stockage spécialisé). Le projet comprend également des améliorations extérieures mineures ainsi que la fourniture et l'installation de certains types de matériel spécialisé, principalement lié à l'entrepasage. La date de mise en service prévue est le 1er mars 2023.

### CONDITIONS POUR SE QUALIFIER :

À la clôture de la phase 1, le fournisseur doit :

- a) se conformer aux exigences obligatoires ci-dessous;
- b) fournir la documentation nécessaire à l'appui de la conformité.

### Exigences obligatoires :

O1: es fournisseurs doivent présenter deux (2) projets de référence menés par le fournisseur au cours des cinq dernières années en lien avec la construction commerciale, si possible à usage mixte. Le fournisseur doit utiliser le tableau ci-dessous pour fournir la réponse.

O2 : Les fournisseurs canadiens doivent avoir un Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA). Les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à [Données d'inscription des fournisseurs](#).

Si le fournisseur ne fournit pas les documents exigés au cours de la phase 1, il sera disqualifié et sa candidature en sera plus prise en compte et la soumission sera jugée non recevable.

### CRITÈRES DE QUALIFICATION DE BASE :

La présentation d'une demande de qualification doit répondre à toutes les exigences obligatoires pour être déclarée recevable pour la phase 1.

Numéro	Exigences obligatoires	RESPECTÉ (oui/non)
O1	<p>Les fournisseurs doivent fournir deux (2) projets de référence de **construction commerciale (si possible, industrielle légère à usage mixte) entrepris par le soumissionnaire au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>**La construction commerciale est définie comme toute construction à caractère exclusivement non résidentiel, où la destination finale de la structure est soit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) le commerce – qu'il soit public ou privé;</li><li>b) ***le service – qu'il soit public ou privé.</li></ul> <p>***Le service est défini comme un système, un programme ou une méthode répondant à un besoin public ou privé, et qui est conforme à la définition de construction commerciale ci-dessus.</p> <p>La construction commerciale comprend toutes les structures sous-définies sous la définition d'une structure institutionnelle.</p> <p>La structure institutionnelle est définie comme tout bâtiment public conçu pour les besoins d'un service ou d'une fonction publique. Public peut s'appliquer à n'importe quel palier de gouvernement, qu'il s'agisse du palier municipal, provincial, territorial ou fédéral.</p> <p><b>Remarque</b> : Le fournisseur doit fournir une preuve des exigences obligatoires susmentionnées à l'aide des tableaux Projet 1 et Projet 2 ci-après.</p>	



